

## **SEANCE du 13 FEVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Thierry DUFOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2013

Etaient présents : Mmes et Ms : BAILLY Joël, BORAMIER Simone, CAMPORESI Christophe, CARIAT Jacky, CLAVE Claude, CLAVERIE André, DUFOUR Thierry, FALCK Michelle, METTOUX Robert, RENAUD Lynette, TESSIER Nadine, VIOLET Ghyslaine.

Etaient absents : DUBOIS Catherine (pouvoir à BORAMIER Simone).LE CALOCH François

### **Achat terrain FOUCHIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'estimation établi par le service des Domaines concernant le terrain appartenant à Madame FOUCHIER, nécessaire à l'extension du Lotissement du Ricourant soit 7 600 € pour 2 500 m<sup>2</sup>. Cette dernière souhaite vendre ce terrain à la commune pour la somme de 10 000€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la proposition de Madame FOUCHIER soit 10 000 €, les frais de notaire compris dans cette somme et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

### **Achat terrain SALLET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'estimation établie par le service des Domaines concernant le terrain appartenant à Monsieur et Madame SALLET, nécessaire à l'implantation de la Croix de Sainte Ruffine soit 1 760 €. Ces derniers acceptent de le céder à la commune pour la somme de 1 000€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur et Madame SALLET soit 1 000 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

### **Station –Service**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions sollicitées par la commune ont été accordées (Communauté de Commune Bénévent – Grand – Bourg : 22 000€, Conseil général : 25 919,22 €, Commune de SAINT PIERRE DE FURSAC : 30 239,09€, Commune de SAINT ETIENNE DE FURSAC : 8 239,09 €)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis établi par la Société TOKEIM pour un montant de 71 397,39 € H.T soit 85 391,28 € T.T.C

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré la Société PICOTY afin de lui proposer d'assurer la gestion après les travaux de la station .La Société PICOTY ayant donné son accord, il est nécessaire de préciser les responsabilités des deux parties par convention. Il resterait à la charge de la commune l'entretien de la station et des abords (entretien et nettoyage) ainsi que les changements de tarifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention avec la Société PICOTY.

### **Station- Service**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires à la station-service notamment concernant la mise en conformité du réseau d'électricité.

Le Montant du devis établi par la Société TOKEIM s'élève à la somme de 3 155, 96 € H.T soit 3 774,52 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le présent devis et donne son accord pour la réalisation des travaux supplémentaires.

### **Cabinet Kinés :**

Madame BOURELLE demande que certains travaux soient réalisés à l'intérieur du cabinet Kiné. Pour cela il est nécessaire dans un premier temps de vérifier la qualité du plancher en bois. S'il s'avère être en mauvais état cela va poser des problèmes, il sera donc nécessaire de faire poser un plancher béton. Il faudra donc demander un devis à un maçon.

### **Mise en accessibilité**

Le cheminement va devoir être réalisé

### **Baptême Square**

La famille souhaite mettre square Eric LONGEAUD (dit Ratou) une majorité des membres du Conseil Municipal souhaite plutôt square Ratou (Eric LONGEAUD). Il faut revoir la famille.

### **Lotissement du Ricourant**

Lucile CHARAMOND indique que les barrières ainsi que les arbres ont été commandés.

### **Travaux de voirie**

Jacky CARIAT, Président de la commission voirie expose les besoins pour l'année 2013, il indique qu'il serait nécessaire de faire davantage de fossés afin d'assainir la voirie. Une proposition est faite voir 50% fossés 50% revêtements.

### **Reliures registres cadastre**

Les anciens registres du cadastre représentant une partie du patrimoine de la commune sont en très mauvais état. Il est nécessaire de les faire rénover ; un devis a été demandé, il s'élève à la somme de 598 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Radar pédagogique :**

Afin d'inciter les conducteurs à ralentir Christophe CAMPORESI propose de placer un radar pédagogique aux alentours de la station-service, il a contacté une société ( ICARE) qui accepterait de le prêter pendant 8 jours pour faire un essai.

### **Subvention 2013**

A.L.R.D :277,90

Art Nature Culture: 100 €

CCJA: 200 €

CIVAM: 100 €

DDEN: 50 €

Fédération du logement : 50 €

FNACA : 70 €

Fondation du Patrimoine : 100 €

Fédération des œuvres laïques : 70 €

G.V.A.F : 100 €

Les amis de la résistances : 200 €

Les pupilles de l'enseignement : 150 €

Ligue contre le cancer : 100 €

Restos du Cœur : 250 €

Secours populaire : 250 €

Société de chasse : 350 €

Solidarité paysans limousins : 100 €

Vivre à Chabannes : 1 200 €

Divers sur délibération :

**Semaine de 4 jours ½ :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision sur ce projet avant le 31 mars 2013 pour l'application à la rentrée de septembre 2013 ou septembre 2014